

Publié sur le site internet le 24/11/2022

Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 23/11/2022

N° unique de télétransmission 078-200081370-20221116-D-2022-11-010-DE

Délibération N° 2022 11 010

OBJET : ASS – MISE A JOUR DE L'ACTIF EN VUE DE LA CESSIION D'UN VEHICULE

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le SEIZE NOVEMBRE à 18h30

Le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Moulin à Prunay-en-Yvelnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU, Président du SEASY.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AVENEL François (à partir du point n°3)	X	X	
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BERNIER Didier	X	X	X
	BOURGY Marc	X	X	X
	COUELLE Daniel	X	X	X
	DEBETANCOURT Didier	X	X	
	DRAPIER Valère	X	X	X
	GATINEAU Christian	X	X	X
	GODEAU Hervé	X	X	X
	HENRY Xavier	X	X	X
	JEGAT Joëlle	X	X	X
	KARM Jean-Marie	X	X	X
	KRAEMER Gérard	X	X	X
	LE SCIELLOUR Claude	X	X	X
	LELARGE Alain	X	X	X
	LOPEZ Antoine	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre	X	X	X
	PORTHAULT Jérôme	X	X	X
	PRUVOST Pascal	X	X	X
	TROGER Jacques (pouvoir de BARDIN Dominique)	X	X	X
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent (à partir du point n°4)	X	X	
	MORIN Yvan	X	X	
CORBREUSE	CORREIA José	X	X	
	SARRAZIN Fabrice	X	X	
GARANCIERE-EN-BEAUCE	MOUSSY Corinne	X		X
	TOTAUX	25 (+1 pouvoir)	24 (+1 pouvoirs)	19 (+1 pouvoir)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS, Directeur Adjoint

Absents excusés : Monsieur Dominique BARDIN qui donne pouvoir à Monsieur Jacques TROGER, Madame Katherine BICENKO, Madame Isabelle COPETTI, Monsieur Hugues SAISY.

Le quorum étant atteint, le comité peut valablement délibérer.

Monsieur Didier BERNIER est élu secrétaire de séance.

Date convocation	09/11/2022
Nombre délégués en exercice	32
Nombre délégués prenant part au vote	19
Pour	20
Contre	-
Abstentions	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1321-1 et suivants ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le procès-verbal de mise à disposition des immobilisations de la commune d'Ablis vers le SIAEP ;

CONSIDERANT la mise en réforme de certains biens ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour l'actif du budget assainissement ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'opérations d'ordres non budgétaires constatées par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur propriétaire du bien ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de sortir de l'actif du budget assainissement le bien mis à disposition suivant afin de le transférer à la commune d'Ablis, en vue de sa mise en réforme ou sa vente :

N° inventaire	Libellé	Année	Valeur origine	Amortiss. cumulés	Valeur nette comptable	Article
ADGE/2014/01 ASS/2014.01-AEL	Véhicule	2014	1.500,00 €	1.500,00 €	- €	2182

- Charge Monsieur le Comptable du SGC de Rambouillet d'effectuer les opérations d'ordres non budgétaires correspondantes.

Fait à Ablis, le 21 Novembre 2022



Le Président : Jean-Pierre MALARDEAU

Le Président, soussigné, certifie que la délibération a été affichée au Syndicat le 24 Novembre 2022 et rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi du 22 juillet 1982 et transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines, le 24 novembre 2022.